

Autorite d'une chose jugée ??

Par **Name**, le **15/10/2007** à **22:37**

Bonjour à tous, j'ai une question que je n'arrive pas à résoudre : pourquoi peut on affirmer que l'autorité d'une chose jugée n'est que relative ?

Merci pour vos réponses.))) Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **16/10/2007** à **08:33**

bonjour à toi

comme [b:qpna4pqi]toujours[/b:qpna4pqi] sur Juristudiant, merci de nous communiquer tes premiers éléments de réflexion sur ce sujet

merci
Jeeecy

Par **Name**, le **16/10/2007** à **10:01**

En fait j'ai trouvé ce que voulait dire "l'autorité d'une chose jugée", mais ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi peut-on dire qu'elle est relative.

Dans ce cas là je ne pense pas pouvoir communiquer mes éléments de réflexion si je ne connais pas la réponse à ma simple question. Image not found or type unknown

(PS: ayant lu attentivement la charte du forum, il n'est mentionné à aucun moment de donner un plan pour une simple question qui est la mienne, qui je le rappelle n'est en aucun cas un sujet de dissertation) (" Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac....Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part...")

Merci

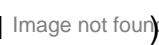
D'autres réponses à me proposer ?[/b]

Par **jeeecy**, le **16/10/2007** à **10:13**

pour la définition de la chose jugée [http://www.dictionnaire-juridique.com/d ... -jugee.php](http://www.dictionnaire-juridique.com/d...-jugee.php)

mais tu avais déjà trouvé...

;)

pourquoi la chose jugée est relative? eh bien c'est très simple (merci Michel )

la chose jugée est relative car elle ne s'impose qu'aux parties du jugement

dès lors on ne peut pas imposer à toute personne non partie au procès la solution retenue par le juge

Par **Name**, le **16/10/2007** à **12:24**

Cette réponse me convient tout à fait jeeecy.
Merciii